



Principales décisions du Conseil communal du 28 mai 2019

Secrétariat communal

- Pour être élu au conseil communal, il faut être inscrit au registre de la population de la commune. M. Mitsch, conseiller communal élu dans le groupe politique « Ensemble », a été rayé d'office des registres de la population car il ne réside plus à son adresse et n'a plus de domicile connu dans la commune. Il perd une condition d'éligibilité et donc son mandat de conseiller communal prend fin. Le Collège doit l'en informer ainsi que le Conseil. Il dispose d'un délai de 15 jours pour faire entendre ses moyens de défense auprès du Collège. Passé ce délai, le Conseil constatera la fin du mandat pour cause de perte d'une condition d'éligibilité et pourra le remplacer.
- La Ville de Genappe est associée à différentes intercommunales. Celles-ci sont tenues d'organiser deux assemblées générales par an, une première avant le 30 juin de chaque année pour approuver les comptes et le rapport de gestion, une seconde avant le 31 décembre de chaque année pour approuver le budget et le plan stratégique. Le Conseil communal s'est dès lors prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales In-BW (distribution d'eau, épuration des eaux, gestion des déchets, développement économique), ISBW (accueil de la petite enfance et accueil extrascolaire), IPFBW (intercommunale de financement), IMIO (intercommunale de mutualisation des outils informatiques), Bataille de Waterloo 1815 (intercommunale de gestion du site de Waterloo 1815).

Environnement

- La rue de la Waronche à Loupoigne est en sens unique. Le Conseil communal a approuvé un règlement complémentaire de circulation pour la rendre en sens unique limité c'est-à-dire pour permettre aux cyclistes de l'emprunter à contresens. Cela sera matérialisé par un marquage au sol et un panneau additionnel. Cela permettra aux cyclistes mais aussi aux piétons de circuler plus en sécurité.
- Le Conseil a approuvé la création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée à la rue des Combattants à Bousval.
- Le Conseil a pris connaissance d'un point supplémentaire déposé par le groupe « Créons demain » visant à s'engager pour la biodiversité, a pris connaissance de la réponse de l'échevin de l'environnement détaillant toutes les actions déjà en cours en faveur de la biodiversité et proposant au groupe de renvoyer ces propositions en commission de l'environnement.

Affaires générales

- Le Conseil communal a approuvé le plan de cohésion sociale.
- Le Conseil communal a désigné Mme Bury pour le représenter au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces.

Finances

- Le Conseil communal a approuvé le compte de l'exercice 2018.
- Le Conseil communal a approuvé la 1ère modification budgétaire qui intègre le résultat du compte 2018.
- Le Conseil communal a pris acte du compte 2018 et du budget 2019 de l'ASBL des salles communales.
- Le Conseil communal a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Loupoigne avec un boni de 4.267 €
- Le Conseil communal a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Genappe avec un boni de 7.068 €
- Le Conseil communal a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église de Houtain-le-val avec un mali de 415 €
- Le Conseil communal a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église de Baisy-Thy avec un boni de 633 €
- Le Conseil communal a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église All saints de Waterloo avec un boni de 38.701 €
- Le Conseil communal a autorisé le Collège à introduire un appel contre une décision de justice condamnant la Ville dans un contentieux en matière fiscale avec une société de distribution d'écrits publicitaires.

Travaux

- Le Conseil a approuvé la signature d'une convention d'adhésion avec la centrale d'achat i-city qui permet d'acheter du matériel informatique.
- Le Conseil a approuvé la signature d'une convention avec l'intercommunale InBW pour l'endoscopie et le curage des égouts.
- Le Conseil a approuvé le plan d'investissement pour les années 2019 à 2021 en matière de travaux de voirie et d'égouttage. Ce plan prévoit des travaux pour un montant total de 2.000.000 € avec un subside de la Région Wallonne de 1.220.000 €.

Urbanisme

- Le Conseil a approuvé la convention par laquelle le CPAS octroie à la Ville un droit d'emphytéose pour une durée de 27 ans sur une parcelle qu'il possède sur laquelle est construite l'école communale de Ways.
- Le Conseil marque son accord sur l'octroi d'un subside par la Région wallonne pour l'acquisition du 21, rue de Charleroi.
- Le Conseil marque son accord sur l'acquisition de la maison située au 21, rue de Charleroi.